

## Tarifs Théâtre Michel-Humbert 2025

Théâtre Michel-Humbert	Associations, établissements publics et scolaires langrois	Associations, établissements publics et scolaires extérieurs	Autres structures, entreprises privées et particuliers
Journée, avec présence d'un régisseur (9h maximum)	300 €	500 €	800 €
Forfait 2 jours, avec présence d'un régisseur	550 €	900 €	1 400 €
Majoration dimanche ou jour férié	100 €	100 €	100 €
<b>Mise à disposition de personnel technique supplémentaire</b>			
Journée supplémentaire (par régisseur)	200 €	300 €	300 €
Majoration dimanche ou jour férié	100 €	100 €	100 €
Heure supplémentaire (par régisseur)	30 €	40 €	40 €
Heure SSIAP	30 €	30 €	30 €
<b>Mise à disposition de matériel technique</b>			
Matériel son et lumière présent au Théâtre	(inclus)	(inclus)	(inclus)
Matériel son et lumière supplémentaire (de la salle Jean-Favre)	500 €	500 €	500 €

**Les établissements scolaires langrois disposent de la gratuité pour tous leurs spectacles de restitution (élèves comédiens ou musiciens amateurs)**

Les associations langroises disposent d'une gratuité par an correspondant à 2 jours d'occupation, montage compris, du Théâtre ou de la salle Jean-Favre.

La signature d'une convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec une association langroise permettra de convenir de tarifs dérogatoires à la présente délibération.

De manière exceptionnelle, les associations, établissements publics et scolaires langrois ou extérieurs pourront, par une demande écrite et motivée, solliciter des gratuités supplémentaires. La demande ne sera accordée que sur un accord écrit du Maire ou de son adjoint.e à la culture.

En cas de fiche technique importante impliquant une journée de pré-montage, celle-ci sera facturée conformément aux tarifs ci-dessus, selon le nombre de régisseurs mobilisés. Un devis complet sera calculé en ajoutant les différents éléments composant la demande de réservation.



## Tarifs Salle Jean- Favre 2025

Salle Jean-Favre	Associations, établissements publics et scolaires langrois			Associations, établissements publics et scolaires extérieurs			Autres structures, entreprises privées et particuliers		
	Demi-journée	Journée	Forfait 3 jours*	Demi-journée	Journée	Forfait 3 jours*	Demi-journée	Journée	Forfait 3 jours*
Salles hautes = salles 1, 2, 3.									
Salle 1 ou salle 2	30 €	50 €	100 €	50 €	80 €	160 €	80 €	120 €	240 €
Salle 3 (Panoramique) ou salles 1+2	50 €	80 €	160 €	80 €	120 €	240 €	150 €	230 €	460 €
Salles 1+2+3	/	120 €	240 €	/	180 €	360 €	/	300 €	600 €
Hall de la grande salle	/	80 €	160 €	/	120 €	240 €	/	/	460 €
Espace traiteur	/	50 €	100 €	/	80 €	160 €	/	130 €	260 €
Grande salle + hall + espace traiteur**	/	300 €	550 €	/	500 €	900 €	/	800 €	1 400 €
<b>Mise à disposition du personnel technique</b>									
Journée de présence d'un régisseur (9h maximum)	200 €			300 €			300 €		
Majoration dimanche ou jour férié	100 €			100 €			100 €		
Heure supplémentaire (par régisseur)	30 €			40 €			40 €		
Heure SSIAP	30 €			30 €			30 €		
<b>Mise à disposition du matériel technique</b>									
Niveau 1 : petit kit de base (conférence/réunion...)	(inclus)			(inclus)			(inclus)		
Niveau 2 : plan de feu simple, diffusion sonore simple	(inclus)			300 €			300 €		
Niveau 3 : plan de feu important, système son nécessitant un sonorisateur	300 €			500 €			500 €		

\* le forfait 3 jours comprend une demi-journée d'installation, 2 journées d'exploitation, une demi-journée de rangement ou 3 jours pleins, éventuellement non consécutifs, sur accord du régisseur général.

\*\* l'espace traiteur ne sera ouvert que sur demande à la réservation et sur inscription dans la convention

### Les établissements scolaires langrois disposent de la gratuité pour tous leurs spectacles de restitution (élèves comédiens ou musiciens amateurs).

Les collectivités locales et l'Etat disposent d'une gratuité par an pour l'organisation de réunions et/ou formations dans les salles hautes de la salle Jean-Favre.

Les associations langroises disposent d'une gratuité par an correspondant à 2 jours d'occupation, montage compris, du Théâtre ou de la salle Jean-Favre.

Les associations langroises disposent d'une gratuité supplémentaire pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle dans l'une des salles hautes de la salle Jean-Favre.

La signature d'une convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec une association langroise permettra de convenir de tarifs dérogatoires à la présente délibération.

De manière exceptionnelle, les associations, établissements publics et scolaires langrois ou extérieurs pourront, par une demande écrite et motivée, solliciter des gratuités supplémentaires.

La demande ne sera accordée que sur un accord écrit du Maire ou de son adjoint.e à la culture.

En cas de fiche technique importante impliquant une journée de pré-montage, celle-ci sera facturée conformément aux tarifs ci-dessus, selon le nombre de régisseurs mobilisés.

Un devis complet sera calculé en ajoutant les différents éléments composant la demande de réservation.

